



Personnel académique contractuel

Un grand nombre de professeures et professeurs d'université, c'est-à-dire le personnel académique contractuel (PAC), ne sont pas des membres du personnel permanent à temps plein de l'université où ils et elles enseignent mais travaillent sur des contrats à durée limitée. Certains professeurs PAC enseignent à temps plein (c'est-à-dire le même nombre total de cours que les professeurs réguliers) mais pour une durée limitée. D'autres professeures et professeurs membres du PAC enseignent à temps partiel (un ou plusieurs cours) également pour une durée limitée.

À l'origine, ces personnes étaient embauchées en petit nombre pour transmettre leurs connaissances et leur expérience lorsque les professeures et professeurs permanents à temps plein devaient assumer temporairement d'autres responsabilités avec une charge de travail d'enseignement réduite, ou prendre un congé, ou lorsque l'établissement manquait d'expertise parmi ses professeurs permanents pour enseigner des cours spécifiques. Les membres du PAC sont très précieux pour la mission des universités. Mais il faut reconnaître qu'aujourd'hui, le personnel académique contractuel est devenu une panacée pour les universités publiques, en raison de leur réticence à embaucher et à conserver des professeures et professeurs permanents à temps plein, comme une mesure de réduction des coûts facile et immédiate.

Cette tendance d'embauche de PAC est en augmentation. Environ un tiers (31,8 %) de l'ensemble du personnel académique du Nouveau-Brunswick est un membre du PAC et enseigne un ou plusieurs cours. Leur rémunération est minimale, c'est-à-dire bien inférieure à 50 % du salaire d'un professeur permanent à temps plein. Ils ont peu ou pas d'avantages sociaux et ne reçoivent qu'un soutien limité pour leurs activités académiques telles que la recherche et le service communautaire. Cette situation est une grande source de stress pour les membres du PAC.

Selon le rapport 2018* de l'ACPPU, Détruire les mythes du personnel académique contractuel :
« [p]lus de la moitié (53 %) des répondants veulent être nommés à un poste menant à la permanence dans une université ou à un poste à temps plein et permanent dans un collège et c'est même le cas des répondants qui ont de 16 à 20 années d'enseignement à leur actif. »

La FAPPUNB s'oppose à la précarisation du travail universitaire.

*Résultat d'un sondage en 2018 par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) : [Détruire les mythes du personnel académique contractuel | ACPPU \(caut.ca\)](#)

#PlusQueUniversitaires